



MODES ACTIFS ET DE-CONFINEMENT

PROMOUVOIR LA VILLE DES PIETONS

La France va sortir progressivement des restrictions mises en place en raison de la situation sanitaire. Les mesures qui vont être prises vont avoir de lourdes conséquences en matière de déplacements, compte tenu des enjeux liés à la distanciation physique et au risque qu'un excès automobile n'entrave les volontés de donner une plus grande place aux modes actifs et non polluants.

L'accent est mis sur le développement du vélo pour créer une alternative au redéploiement de la circulation automobile qui représente pour certains un moyen de lutte contre l'épidémie.

Cette orientation portée par de nombreuses villes avec une course au nombre de kilomètres pour espérer un report sur ce mode actif sera vaine si elle ne s'inscrit pas, comme le souligne à juste titre Paul Lecroart de l'Institut Paris Région, dans une stratégie pour les espaces publics qui permette « d'expérimenter grandeur nature une transition globale vers un monde urbain plus résilient sur tous les plans ». Faute d'une réduction de l'espace automobile circulé ou stationné et d'une extension des secteurs avec des vitesses apaisées nous risquons, de fait, un retour des pollutions et nuisances, favorables à la permanence de l'épidémie.

Avec le vélo, la marche est, en effet, aussi un moyen très efficace de pratiquer la ville sans apporter de nuisances mais elle reste ignorée des pouvoirs publics nationaux et locaux à défaut de visibilité électorale.

Aujourd'hui la mise en place d'une nécessaire distanciation physique a des répercussions sur la situation des piétons dans l'espace public. Ils vont affronter des risques liés à leur nombre beaucoup plus important compte tenu de la défiance vis-à-vis des transports en commun, aux situations d'attente en insécurité en raison de la promiscuité (arrêts de bus, passages piétons), à l'extension excessive des terrasses de café pour préserver les distances, aux conflits avec les EDP et les vélos sur des trottoirs déjà étroits et au retour de la pollution liée à la reprise de la circulation motorisée.

Il est donc nécessaire de s'engager aux côtés des piétons, qui comprennent les seniors, les enfants, les personnes en situation de handicap...et les clients du commerce de proximité. Il convient à la mi-temps d'élections municipales d'interpeller nos élus :

1/ pour favoriser le cheminement et encourager à faire des parcours à pied y compris de plus longue durée qu'habituellement, ce qui implique, par exemple, les mesures suivantes.

→ Le strict respect et une meilleure utilisation des dispositions existantes en faveur des piétons : libérer les trottoirs du stationnement, suppression du marquage à cheval, suppression des pistes cyclables sur les trottoirs, réduire le mobilier urbain, agir sur les feux, suppression du stationnement avant passage piéton...

→ Une amélioration du confort et de la sécurité des cheminements par des mesures spécifiques expérimentales : cheminement de 3 m, bande piétonne et extension de l'espace d'attente sur la chaussée, extension des quais aux arrêts de bus et aux pôles de correspondance, jalonnement d'itinéraires à la sortie des gares...

2/ pour agrandir l'espace dédié aux modes actifs dans des quartiers à vivre élargis afin en particulier de maintenir une vie sociale de proximité tout en respectant les recommandations liées à la distanciation physique. A cette fin il est demandé que :

- les rues à forte densité piétonne (commerces, services publics..) fassent l'objet d'un classement en zone de rencontre (20 km/h et priorité au piéton)
- les aires piétonnes existantes soient élargies,
- les rues bordant les écoles soient traitées en aires piétonnes ou zones de rencontre, au minimum de façon temporaire, au mieux de façon pérenne,
- les pôles de quartier fassent l'objet de la mise en place de larges zones de rencontre,
- des contrôles de la vitesse soient réalisés dans les quartiers.

Le Maire peut décider de mettre en place la plus grande partie des mesures évoquées et les outils juridiques et techniques existent.

Rue de l'Avenir
7/5/2020